

ANNECY, LE LUNDI 25 AVRIL 2022

VOIRIE

Signature d'une convention entre le Conseil départemental et la commune d'Allinges pour la sécurisation d'un cheminement piéton et la mise en conformité des arrêts de bus sur la RD 12 et la RD 233

Dans le cadre de la politique de sécurisation routière menée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, Patricia Mahut et Richard Baud, Conseillers départementaux du canton de Thonon-les-Bains, ont signé ce jour une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec François Deville, Maire d'Allinges. Cette convention vise à sécuriser le cheminement piéton et la mise en conformité des arrêts de bus sur la RD 12 et la RD 233. L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la commune et d'intérêt intercommunal, bénéficiera d'un financement à hauteur de 295 000 € de la part du Département, pour les travaux de revêtement de chaussée des RD 12 et RD 233.

Cette opération d'aménagement prévoit la réalisation des travaux suivants :

Secteur Avenue de Thonon - Sécurisation du cheminement piéton entre le carrefour Avenue de Thonon/Avenue de Lonnaz et le carrefour de Noyer :

- Aménagement d'une continuité piétonne de 1,40 m de largeur côté Ouest en direction des logements et des commerces,
- Calibrage de la chaussée à 6 m au Nord et élargie à 6,60 m au droit du carrefour à feux,
- Création d'un quai bus en ligne en retrait du carrefour et prolongé par un trottoir côté Ouest de la chaussée sur une longueur de 36 ml et complété d'une traversée piétonne à son extrémité,
- Création d'un second trottoir côté Est de 1,12 m de largeur minimum sur 35 ml prolongé d'un chemin en gravier stabilisé provisoire en retrait de la RD 12.

Secteur Avenue des Trois Cols - Sécurisation du cheminement piéton entre le nouvel arrêt de bus, le parking et le Chemin de Proux :

- Création d'un quai bus en ligne en retrait du carrefour connecté au cheminement piéton,
- Prolongement du quai bus par un trottoir côté Est de 1,40 m de largeur sur 65 ml complété d'une traversée piétonne à son extrémité,
- Création d'un second trottoir de 1,40 m de largeur côté Ouest sur 55 ml.

Secteur Route de Noyer - Sécurisation du cheminement piéton entre le nouvel arrêt de bus et l'accès aux commerces :

- Création d'un trottoir reliant les commerces et services à l'arrêt de bus,
- Création d'un quai bus en retrait du carrefour,
- Prolongement du quai bus par un trottoir créé jusqu'à la plateforme au droit du transformateur,

- Création d'un mur de soutènement entre le cheminement piéton et le parking des commerces.

Secteur Route des Blaves :

- Reprise de chaussée et réfection du marquage au sol proposées en option selon le partenariat à convenir avec le Département.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par la Commune. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **737 900 €** dont **443 200 €** à la charge de la Commune, et **295 500 €** à la charge du Département.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Perrine LODS

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie Gros

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

[@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)